

Changement au Conseil des sages de la laïcité : une déconstruction inflammable



Le ministre de l'Education nationale, Pap Ndiaye, a décidé de redéfinir la composition et les missions du Conseil des sages de la laïcité.

Avec Guylain Chevrier

Atlantico : Pap Ndiaye a redéfini les périmètres du Conseil des sages de la laïcité. Le ministre de l'Éducation est soupçonné de vouloir diluer son action, est-ce effectivement ce qui est à l'œuvre ?

Guylain Chevrier : Rappelons le rôle qui a été attribué à cette instance créée par l'ancien ministre Jean-Michel Blanquer en 2018 : "préciser la position de l'institution scolaire en matière de laïcité et d'enseignement laïque des faits religieux". Il vient de passer de 15 à 20 membres. L'ont rejoint, Gwénaële Calvès, professeure de droit public à l'université de Cergy-Pontoise ; Christine Darnault, professeure agrégée de lettres et inspectrice d'académie, directrice de cabinet adjointe du recteur de Créteil ; Jacques Fredj, directeur du Mémorial de la Shoah ; Thomas Hochmann, professeur de droit public à l'université de Paris-Nanterre ; et enfin, l'emblématique Alain Policar, sociologue et politiste, chercheur associé au Cevipof. Dominique

Schnapper, qui préside le conseil, consultée, ne voyait pas cet élargissement d'un mauvais œil mais avait en amont, selon certaines sources internes, émis les plus grandes réserves sur le projet de nomination de ce dernier, connu pour ses prises de position en faveur d'une laïcité dite « plus tolérante », à tendance multiculturelle. On notera aussi que la juriste Gwenaële Calvès s'est publiquement prononcée comme favorable à « la discrimination positive. », d'[ans un article pour Alternatives Économiques](#), en [janvier 2005](#).

Début avril, lorsque qu'a été esquissée la nouvelle feuille de route du dit Conseil, on a relaté que l'idée du ministre serait de diversifier les sensibilités au sein de celui-ci, jugé « monocolore », et d'en faire un espace de débats. Pour quoi faire ? serait-on tenté de dire. Est-ce une instance capable d'émettre des travaux qui soient le reflet de nos institutions républicaines, en lien avec les enseignants, pour les aider à les enseigner, où un lieu de contradiction où la critique peut aller jusqu'à remettre en cause la laïcité elle-même ? On a élargi son périmètre « à tout ce qui renforce l'adhésion des élèves aux valeurs de la République : la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et toutes les formes de haine et de discriminations, l'égalité femme-homme, la promotion du principe de fraternité à l'école ». Le Conseil qui pouvait jusqu'à présent s'autosaisir pour apporter des réponses aux chefs d'établissement, n'agira désormais que sur la saisine du ministre. On voit bien qu'avec ces nominations, et cette nouvelle orientation, on modifie en profondeur la mission de cette institution. On en dilue l'action en la redessinant dans un ensemble où la laïcité est accolée à une dimension relevant de la lutte contre les discriminations qui est de plus en plus mise en concurrence avec elle, au lieu qu'elle en soit l'alliée, au titre de la prise en compte des différences dans l'approche des politiques publiques en la matière, qu'il faudrait selon d'aucuns ethniciser.

Quels sont les risques de cette redéfinition des périmètres du Conseil des sages de la laïcité ?

Les risques sautent aux yeux. Dans un article signé par Alain Policar, intitulé "La critique de l'antiracisme devenue folle", d'abord publié sur le site AOC puis repris par celui de l'Institut de recherches du syndicat FSU, il analyse ce qu'il voit comme "les échecs de l'antiracisme classique (celui de la Licra, de SOS Racisme ou du Mrap)". Selon lui, la nouvelle génération "fait le constat que la politique d'indifférence à la couleur a échoué. Il faut désormais mettre en avant les identités dites raciales parce que la race a des effets discriminants sur les individus à qui on attribue une race non blanche ('les racisés')". Et de dénoncer un peu plus loin "le fonctionnement intrinsèquement discriminatoire de nos institutions que met à jour le concept de racisme systémique". On peut déjà voir à quel point on change de paradigme avec son entrée dans l'institution, allant jusqu'à critiquer l'appel lancé "Profs, ne capitulons pas !", sur l'affaire dite "des foulards de Creil" de 1989, signée par Elisabeth Badinter, Régis Debray, Alain Finkielkraut, Elisabeth de Fontenay et Catherine Kintzler dans le *Nouvel Observateur*, [pour parler d'une « République fétichisée, inattentive à la persistance des discriminations](#) ». Interrogé, il vient d'ailleurs de récidiver, pour dire que, concernant la loi du 15 mars 2004 interdisant les signes religieux dans l'école publique, d'un côté il « ne pense pas » que

l'élargissement des missions du Conseil des sages de la laïcité l'affaiblisse, pour préciser, « La dimension émancipatrice de la laïcité qui consiste à imposer la lumière, n'est pas ce que je défends. Mais plutôt une [approche anglo-saxonne qui prend en compte la notion de tolérance. Tolérer le port d'un foulard ne veut pas dire l'approuver](#) . » Cela ne risque-t-il pas d'être perçu, venu du sein même de ce Conseil, comme un soutien par les élèves qui remettent en cause cette loi, genre pompier pyromane ? Dans une tribune publiée dans Le Point, intitulée « N'assassinons pas la laïcité ! », la sœur de Samuel Paty fustige la nomination d'Alain Policar, « connu pour son hostilité à ce qu'il appelle la laïcité répressive, ou de combat. » Il explique, à [publicsenat.fr](#) prendre ses distances avec le principe d'universalisme, parce que « comme indifférence à la couleur ou aux religions, c'est un bon principe mais dans un monde idéal »...

Il y a dans les propos d'Alain Policar un certain programme, dont on se demande ce qu'il a à voir avec la laïcité et la mission si essentielle de ce Conseil des sages. Cette situation risque de rendre inconciliable le rapprochement des positions sur des sujets brûlants qui entourent l'école, déjà en état de fragilisation, loin de la sérénité que nécessite les enjeux. L'ancien secrétaire général du Conseil constitutionnel Jean-Éric Schoettl, membre du conseil, républicain profondément convaincu, a donné sa démission. « Je me sens personnellement trop las et trop pessimiste pour guerroyer à leurs côtés », a-t-il expliqué au Figaro.

Dans quel contexte s'inscrit cette action du ministre de l'Éducation nationale ?

Le Conseil des sages avait jusqu'alors tenté du mieux possible de remplir son rôle, dans une période marquée par le traumatisme de l'assassinat de Samuel Paty pour la communauté éducative, et les attaques incessantes de ce principe cardinal au sein même de l'école par des élèves souvent sous l'influence de prêcheurs islamistes actifs sur les réseaux sociaux. Rappelons que, selon une enquête du Syndicat national des directions de l'Education nationale (SNPDEN)-Unsa, les principaux et proviseurs ne font pas systématiquement remonter les atteintes à la laïcité. Quelques 26% d'entre eux ont été confrontés à des contestations d'enseignement au nom d'une vérité religieuse, et 37% parmi eux ne les ont pas signalées à l'institution. On sait par [un sondage de l'Ifop pour la revue Ecran de veille](#) , qu'à peine la moitié des enseignants ayant constaté qu'un élève portait une tenue religieuse dans l'enceinte de l'établissement l'a signalé. Voilà le climat qui règne dans l'institution scolaire publique qui aurait besoin de se rassurer sur ses principes et valeurs, plutôt qu'y soit semé le trouble par ce chambardement.

Mais il y a aussi, en toile de fond, un message délivré par les pouvoirs publics qui est loin d'être exempt d'incohérences. L'ancien Défenseur des droits, Jacques Toubon, avait, avant son départ, dans un rapport sur le thème "Discriminations et origines : l'urgence d'agir" : dénoncé selon [lui](#) une "dimension systémique" des discriminations en France, comme monsieur Alain Policar, ne pouvant que nourrir l'accusation des « Indigènes de la République » de « racisme d'Etat ». L'actuelle Défenseure des droits, choisie par le président de la République, a repris une plainte du CCIF, dissout pour sa proximité selon le Conseil d'Etat avec les « *tenants d'un islamisme radical invitant à se soustraire à certaines lois de la République* », plainte qui [vise](#)

[à imposer le burkini sur la base de loisirs de Jablines-Annet en Seine-et-Marne](#) ... Madame Elisabeth Moreno, Ministre déléguée en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Egalité des chances, lorsqu'elle était au gouvernement, a annoncé [la création d'un « Index de la diversité » en direction des entreprises](#), qui vise à aider « les dirigeants et les DRH à engager ensuite des mesures correctives pour, au final, que leur organisation soit un meilleur reflet de notre société. » On est sur politique de quotas des minorités totalement contraire au principe d'égalité. On peut toujours faire une loi dite « confortant les principes de la république » pour lutter contre le séparatisme, si simultanément on est dans de telles contradictions, le message ne peut pas passer. Autre exemple, lorsque Pap Ndiaye est mis par Emmanuel Macron à la tête du Palais de la Porte-Dorée qui héberge le Musée national de l'histoire de l'immigration, avec en toile de fond de voir « un enfant d'origine africaine » ainsi promu, le dit nommé explique que " Pour reprendre le lexique américain, nous avons besoin de "role models". En [matière de diversité dans les établissements culturels, il reste beaucoup à faire !](#) » (2021) . Issu d'une famille de la haute classe moyenne, il n'a pourtant rien à voir avec ces jeunes de quartier dont on laisse à penser qu'il incarne on ne sait quelle réussite des minorités. On voit bien que quelque chose ne va pas à travers ces incohérences, vis-à-vis de quoi, l'évolution du Conseil des sages n'est pas neutre.

Ses récentes décisions témoignent-elles d'un objectif plus global ?

Comment ne pas s'interroger sur le parcours du Ministre Pap Ndiaye au regard de ce qui se passe aujourd'hui ? Sa nomination à ce poste a donné lieu à bien des articles pour dire de ne pas le juger sur son passé, mais selon ses actes. C'est bien la question ici. Universitaire spécialiste d'histoire sociale des Etats-Unis, où il a fait une partie de ses études, il participe à des réunions non-mixtes à l'invitation de la Black Student. Il adoptera ensuite la vision outre-Atlantique des Black studies pour l'importer en France, traitant sur le même mode qu'au pays de « l'Oncle Sam » la question de la population d'ascendance africaine ainsi plaquée sur notre pays, notamment à travers son ouvrage paru en 2008 : « La condition noire ; essai sur une minorité française ». S'exprimant sur la citoyenneté en France, il explique : « Il n'y a pas, aux Etats-Unis, ce modèle abstrait qui commande de faire fi de ses particularités individuelles ». Effectivement, l'Amérique se pense plus comme une addition de différences qu'un corps politique souverain de citoyens, à travers les appartenances identitaires, communautaires de chacun, découlant d'une histoire profondément marquée par les discriminations, et des séparations institutionnalisées qui perdurent, ce qui n'a rien à voir avec notre pays. C'est ainsi que la question des classes sociales s'efface devant l'obsession de la lutte pour la promotion des minorités, dont le vernis d'une middle class noire ne peut faire oublier une population noire, environ 13% des Américains, qui reste en rade, comme sa surreprésentation dans la population carcérale en témoigne (près d'un tiers). On soulignera quand même qu'il soit assez insolite qu'un ministre qui passe pour être « de gauche » en raison de ce type de positionnement, défende un modèle qui est l'un des plus durs socialement du monde développé.

Il a récemment insisté sur l'idée que plus de « mixité sociale » à l'école serait la solution, en [appelant à une contribution dans ce domaine de l'école privée sous contrat](#) . Le mélange de populations de divers niveaux sociaux est-ce la réponse magique aux problèmes que connaît l'école, et à la préférence par certains parents de l'école privée devant l'échec de l'école publique à répondre à leurs attentes ? Dans le plan pauvreté de septembre 2018 initié par le gouvernement d'alors, on estime « qu'4 ans, l'écart de pratique familiale du langage est d'environ de 1000 heures selon les origines sociales et qu'à l'entrée au CP, à 6 ans, il existe une différence de 1000 mots maîtrisés à l'avantage des enfants issus de milieux favorisés ». Ne faudrait-il pas s'interroger sur la multiplication de ces publics dits défavorisés, opposés aux autres, les dits favorisés non sans une certaine exagération ? On sait bien que l'intégration passe par une maîtrise de la langue qui n'est pas acquise particulièrement dans bien des familles immigrées, en raison par exemple de parler exclusivement une langue étrangère à la maison, ce qu'une enquête sur l'illettrisme réalisée par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme pointe dans un bulletin de 2018, en indiquant qu'à l'âge de cinq ans cette situation crée deux fois et demie plus de chances d'être en situation d'illettrisme à l'âge adulte. Selon une étude mise en ligne par le ministère de l'Intérieur portant sur le « Diplôme selon le lien à la migration », près d'un quart des parents de ceux qui s'installent en France comme étrangers, n'ont jamais été scolarisés. Et encore, que « les immigrés sont deux fois plus souvent non-diplômés que les descendants d'immigrés et les personnes sans lien à la migration ». N'est-ce pas cela qu'il faudrait avant tout prendre en compte, même si la mixité sociale peut pour une part jouer. N'y-a-t-il pas aussi, pour une immigration venue d'horizon divers, où le religieux et la tradition fréquemment dominent, un message clair à avoir dans l'enseignement de ses enfants, en faveur d'une adaptation à la société française avec sa laïcité républicaine qui n'a rien de spontanée ? Il y a donc un message fort à faire passer ici qui n'a rien à voir avec la promotion des minorités allant avec on ne sait quelle tolérance au voile promue par Alain Policar, mais un encouragement à faire que l'intégration ne soit pas un vain mot pour que la France continue d'être cette société où l'égalité des droits politiques, civiques, et sociaux, demeure, et un enseignement des savoirs dégagé des influences traditionnelles ou religieuses, dont la portée humaniste a fait ses preuves. Mais il semble que nous soyons en présence, avec l'actuel ministre de l'Education nationale, d'un tout autre projet, si l'on se réfère à ce qui vient d'être imposé au Conseil des sages de la laïcité.